

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 048002
T4844.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3174 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Faijjaoui Amarie

Date de naissance : 15-11-56

Adresse :

Tél. : 06.19.20.64.15 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, N° 6, Hay El Oued en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
CASABLANCA - Tél. : 02-37-87-51

Autorisation CNDP N° : AA215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 3/06/2021

Nom et prénom du malade : Faijjaoui Amarie

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Anémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : caso

Le : 3/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/06/22	22		1500	Dr HASSAN CHEHAB Médecin Généraliste N° 69 Hay El Orosef Rue 23, N° 69 Hay El Orosef Casablanca - Tél. : 022.73.78.55

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE GHOFRAINE Rue 2 N° 116 Blok C Babt Al Jaddid Sidi Ben Abdellah Casablanca	03/06/22	1132,30

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

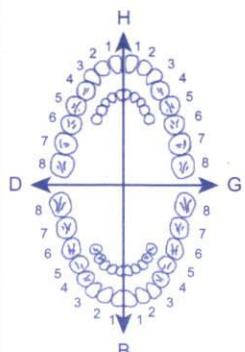
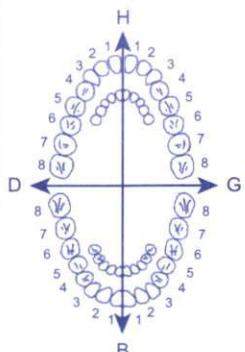
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Docteur Hassan CHEFFI
Médecine Générale

Diplômé en Echographie
de l'Université de Montpellier

الدكتور حسن الشفي
الطب العام

دبلوم في التشخيص
العلمي بالصدى جامعة مونبلي

Casablanca, le 3/06/2021

N3239 FAIJJA oui Aoman

N3230

x4

E~~PE~~ P

PARMACIE

DR. HIRUA LAILA
RUE 2 N° 69
Quartier Al Sidi
Sidi Bernoussi

GHOFRAINE

le matin

alpha

N3.50

Mardi Japan 2,15

2,15

Dr Hirua

x4

96.-

Pharmacie 20

20

53.50

Bella Xal 100
x 2

DA 28

1

(أمام مسجد للافاطمة الزهراء) سيدى البرنوصي - الدار البيضاء

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) SIDI BERNOUSSI - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, al qods 69, Hay El Qods
Mosquée Fatima Zahra - Tel: 05 22 73 78 51
SIDI BERNOUSSI - Casablanca

LOT : 038
PER : MAR 2023
PPV : 113 DH 50

EXP : **132,30**
Lot N°
PPV LOT 20008
PER 05/22
PPV 132DH50

EXP :
Lot N°
PPV LOT 20014
PER 12/22
PPV 132DH50

LOT : 036
PER : AVR 2023
PPV : 113 DH 50

EXP : **132,30**
Lot N°
PPV LOT 20008
PER 05/22
PPV 132DH50

LOT : 039
PER : JUL 2023
PPV : 113 DH 50

EXP : **132,30**
Lot N°
PPV LOT 20008
PER 05/22
PPV 132DH50

LOT : 037
PER : AVR 2023
PPV : 113 DH 50

RELAXOL 500MG/2MG
CP 820 
P.P.V : 53DH10

6 118000 060833

LOT :
EXP :
PPV : **96,00**